

Compte rendu du conseil d'institut de l'Inspé de l'académie de Limoges

Réuni le 28 juin 2023

Liste des membres	2
I. Approbation du compte rendu du 10 mai 2023 :	3
II. Règlement des études 2023-2024 (cf. annexe 1) :	3
III. Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) de l'Inspé de l'académie de Limoges :	4
IV. Travail sur les tâches effectives des enseignants :	5
V. Informations diverses :	6

Liste des membres

Liste des membres ayant voix délibérative présents :

Liste des membres ayant voix délibérative présents :

CIVILITÉ	NOM	TITRE
Mme	ALVES-CALHEIROS	PRAG – Inspé de l'académie de Limoges
Mme	BARLET	Usager – DIU PE - Inspé de Guéret
M.	BAUER	MCF – Inspé de l'académie de Limoges
Mme	BESSETTE	Vice-présidente déléguée Vie de Campus - Université de Limoges
Mme	BOUSSELY	PRAG – Inspé de l'académie de Limoges
Mme	BRAUGE	Usagère - M2 MEEF Documentation - Inspé de Limoges
M.	DOBBELS	PRAG – Inspé de l'académie de Limoges
Mme	HAGÈGE	PU – Inspé de l'académie de Limoges
M.	LORENZO	PRCE – Inspé de l'académie de Limoges
M.	LUCHEZ	IA-IPR-DAFPEN - Académie de Limoges
M.	MADELMONT	ATRF - Inspé de l'académie de Limoges
Mme	MAGNE	Association CEMEA
M.	PETREULT	IGÉSR honoraire - Président du Conseil d'Institut
Mme	SARDIER	MCF - Inspé de l'académie de Limoges

Liste des membres ayant voix délibérative représentés :

CIVILITÉ	NOM	TITRE
Mme	CORET	MC - Poitou-Charentes
Mme	DEMESY	Proviseure Adjointe - Lycée Les Vaseix Limoges
Mme	MAUD	Inspectrice d'Académie - IPR Espagnol - Académie de Limoges
Mme	POLLET	Coordinatrice administrative - Inspé de Tulle
Mme	ROUGERIE-FROIDUROT	Directrice Ecole primaire Léon Berland – Limoges
M.	REBET	Principal de collège Maupassant – Limoges

Liste des membres ayant voix consultative présents :

CIVILITÉ	NOM	TITRE
Mme	CAPERAN	Responsable administrative Inspé de l'académie de Limoges
Mme	DIDOU-AYARI	Représentante du SCD
Mme	ISIDORE	Responsable de la scolarité – Inspé de l'académie de Limoges
Mme	LEGROS	MCF- Inspé de l'académie de Limoges
Mme	MARTIN	Assistante de direction – Inspé de l'académie de Limoges
Mme	ZERROUKI	PU – FST de l'académie de Limoges
M.	WEIL	PU - Inspé de l'académie de Limoges

M. Pétreault, président du conseil d'institut de l'Inspé de l'académie de Limoges, ouvre la séance à 14h00.

I. Approbation du compte rendu du 10 mai 2023 :

M. Pétreault s'adresse aux conseillers et leur demande s'ils souhaitent faire des observations concernant le compte rendu du 10 mai 2023. Celui-ci est soumis au vote.

Nombre de votants	19	Pour	19	Contre	0	Abstention	0
--------------------------	----	-------------	----	---------------	---	-------------------	---

(*) Arrivée d'un membre votant après les votes

Le compte rendu du conseil d'institut du 10 mai 2023 est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

II. Règlement des études 2023-2024 (cf. annexe 1) :

Mme Isidore, responsable du service de la scolarité, indique aux conseillers que le règlement des études a fait l'objet de modifications mineures pour l'année universitaire 2023-2024. Il y est notamment question de l'anticipation de la session d'examens des semestres impairs. Ceux-ci ont été fixés une semaine avant et une semaine après les vacances de fin d'année.

M. Weil, directeur adjoint de l'Inspé de l'académie de Limoges, explique que cette nouvelle position des examens au sein du calendrier représente plusieurs avantages :

- les examens pourront se dérouler sur deux semaines complètes au lieu d'une semaine et demie auparavant ;
- cela laissera une semaine supplémentaire aux étudiants de deuxième année de Master « Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF) » pour se préparer aux concours.

Mme Legros, directrice adjointe de l'Inspé de l'académie de Limoges, ajoute que le calendrier universitaire de cette année permet de gagner une semaine durant le premier semestre et qu'il est donc possible d'avancer les examens sans que cela n'ait d'impact sur le nombre d'heures de cours à dispenser et prévues dans les maquettes de formation. C'est aussi une demande qui émanait des parcours de formations.

M. Pétreault insiste sur le fait qu'il s'agit d'un aménagement temporaire qui sera sans doute amené à évoluer au regard des calendriers futurs.

Il propose aux conseillers de passer au vote. Le règlement des études 2023-2024 est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Nombre de votants	19	Pour	19	Contre	0	Abstention	0
--------------------------	----	-------------	----	---------------	---	-------------------	---

(*) Arrivée d'un membre votant après les votes

III. Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) de l'Inspé de l'académie de Limoges :

M. Weil informe tout d'abord l'assemblée que M. Moyon, directeur de l'Inspé, actuellement empêché pour des raisons de santé, a officiellement envoyé sa démission. Celle-ci prendra effet au 31 août 2023. Le processus de nomination d'un/d'une directeur/directrice est actuellement en cours ; une fiche de poste sera publiée prochainement. De plus, il ajoute que le directeur et les directrices adjoints ne poursuivront pas non plus leurs missions au-delà de la rentrée.

M. Pétreault rappelle ensuite aux conseillers que l'Inspé de l'académie de Limoges, comme l'ensemble des composantes de l'Université de Limoges, doit établir un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM). Ce document a pour finalité de traduire la stratégie de la composante sur plusieurs années. Il s'agit de réaliser une analyse collective sur les besoins (en matière de ressources humaines et de matériels), les projets et les engagements de l'institut. M. Weil insiste sur le fait qu'il s'agira de propositions qui pourront être infléchies par la suite en fonction de la nouvelle équipe de direction.

Pour établir ce CPOM, l'Inspé doit s'appuyer sur un certain nombre d'indicateurs, notamment :

- Les candidatures en première année de Master MEEF :

Pour rappel, à partir de cette année, les candidatures pour entrer en première année de Master MEEF se font via une nouvelle plateforme nationale nommée *Mon Master*. Ce nouveau procédé se veut plus efficace, rapide et plus juste dans le traitement des candidatures. Cependant, il a connu quelques dysfonctionnements courant avril 2023, supprimant des dossiers de candidatures déjà déposés. M. Lorenzo, professeur de Lettres à l'Inspé de l'académie de Limoges, ajoute qu'encore actuellement, certains étudiants ayant candidaté n'apparaissent toujours pas sur la plateforme. M. Weil répond que, suite à ce problème, chaque candidat a été destinataire d'un message lui demandant de recandidater sur *Mon Master*. Il ajoute que pour les inscriptions administratives des étudiants, une bascule des dossiers de candidatures de *Mon Master* vers le logiciel *Apogée* est nécessaire et en cours. Des paramétrages indispensables seront demandés aux composantes.

Les premiers résultats sur *Mon Master* confirment un déficit d'attractivité du métier d'enseignant. En effet, la plupart des parcours se trouvent en deçà de leur capacité d'accueil :

✓ dans le second degré, deux filières sont notamment en péril, à savoir les Masters MEEF parcours « Professeur d'Espagnol » et « Professeur de lycée Professionnel Lettres-Histoire-Géographie » qui comptent chacun seulement deux acceptations définitives tandis que la liste d'attente de l'un deux est épuisée.

Mme Boussely professeure de Géographie à l'Inspé de l'académie de Limoges, et Mme Brauge, étudiante en deuxième année de Master MEEF parcours « professeur documentaliste », s'interrogent sur le devenir des étudiants inscrits dans les parcours qui risquent ne pas ouvrir à la rentrée. M. Weil répond que selon leur profil, il leur sera proposé d'intégrer un autre master.

Mme Isidore ajoute que l'autre conséquence directe pour ces formations est l'absence d'étudiants en Master 2 l'année suivante.

✓ dans le premier degré, les chiffres sont également très bas. Il reste encore un certain nombre d'étudiants sur liste d'attente mais il paraît peu probable qu'il y ait une forte hausse d'ici les prochains jours. Ainsi, à ce jour, le nombre de confirmations s'élève à :

- vingt-six sur le site de Limoges ;
- six sur le site de Tulle ;
- trois sur le site de Guéret.

Pour M. Pétreault, l'inquiétude autour du fonctionnement du site de Guéret est avérée en raison d'un déficit au niveau des étudiants mais aussi de difficultés à y faire exercer des enseignants.

Mme Legros annonce que le nombre de groupes de travaux pratiques (TP) va de ce fait également diminuer sur chaque site. Le nombre de groupes de travaux dirigés (TD) devrait quant à lui rester à l'identique.

M. Lorenzo pense que pour le parcours « Professeur des écoles », la mise en place de l'épreuve de positionnement a contribué à la baisse de ces effectifs, les étudiants préférant, selon lui, candidater dans des académies où seul un dossier leur est demandé. Mme Boussety nuance ses propos et indique qu'elle a constaté que les étudiants recrutés via cette épreuve obtiennent des moyennes un peu plus hautes que les années passées. Mme Legros ajoute que la conjoncture sociale ayant changé, il conviendra tout de même de se poser la question de la pertinence du maintien ou non de cette épreuve pour les années futures.

Pour répondre aux questions de Mme Bessette, vice-présidente déléguée Vie de Campus à l'Université de Limoges, M. Weil indique que le processus sur *Mon Master* prendra fin au 21 juillet 2023 et qu'aucune deuxième phase n'est prévue cette année. Il s'agira, dans un second temps, de gérer les recours et les dossiers restants. Le Ministère réfléchirait actuellement à une éventuelle possibilité d'accepter des candidats hors *Mon Master* début septembre. À ce jour, aucune consigne n'a été transmise en ce sens.

M. Pétreault explique que pour les parcours en souffrance, un échange sur la politique à suivre est nécessaire avec l'Université de Limoges dans la mesure où se pose la question des coûts et du maintien des parcours, sachant qu'il importe aussi de maintenir les compétences de l'institut.

- **Les résultats aux concours :**

Dans la mention « Premier degré », les résultats d'admission sont déjà parus et le taux de réussite est très bon. Mme Legros confirme qu'il y aura donc bien un groupe de stagiaires sur chacun des trois sites (Guéret, Limoges et Tulle) à la rentrée.

Dans les mentions « Second degré » et « Encadrement éducatif », il y avait peu de candidats inscrits au niveau national, les résultats d'admission ne sont pas encore tous connus, mais les premiers résultats sont très bons et les résultats d'admissibilité se sont révélés excellents. M. Weil indique que l'un des oraux du concours consiste en une mise en situation professionnelle et valorise ainsi tout le travail effectué durant l'année dans l'unité d'enseignement (UE) « Culture métier commune (CMC) » et dans laquelle les étudiants se sont fortement impliqués.

Ces chiffres sont le signe que le concours est professionnalisant. Cependant, M. Weil annonce aux conseillers qu'actuellement, circulent des rumeurs de réforme remettant en cause la place du concours en fin de Master 2.

M. Pétreault souhaiterait savoir à quel stade en est l'académie de Limoges dans le recrutement des contractuels. M. Luchez, délégué académique à la formation des personnels de l'Éducation Nationale (DAFPEN), explique que ces recrutements seront fonction des postes restants après la nomination des stagiaires.

IV. Travail sur les tâches effectives des enseignants :

Suite à la mise en place du nouveau régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs (RIPEC), l'Université de Limoges a lancé une politique de refonte de ses référentiels et de prise en compte des tâches collectives afin de permettre une application des mêmes types de primes aux enseignants non chercheurs.

M. Weil indique que l'Inspé de l'académie de Limoges a travaillé en ce sens en essayant de tenir compte de l'ensemble des tâches accomplies par un responsable de formation, de leur répartition sur l'année et de la durée de travail effective que cela demande. Il s'agit de rendre plus explicite la réalité des missions attendues à l'Inspé. Entre autres, il y a une volonté de faire reconnaître à part entière la partie organisation et gestion des stages afin de montrer la dimension professionnelle du master.

Les propositions de l'Inspé ont été transmises à l'Université mais ne sont pour l'instant pas votées.

V. Informations diverses :

Mme Capéran annonce que, suite à l'obtention de sa mutation vers l'École nationale supérieure d'art et de design (ENSA), elle quittera ses fonctions à l'Inspé à compter du 1^{er} septembre 2023.

Aucune autre question diverse n'étant abordée, M. Pétreault remercie Mme Capéran pour son travail à l'Inspé où elle aura exercé plusieurs années. Il remercie également les conseillers pour leur participation et indique que le premier conseil d'institut de l'année universitaire 2023-2024 a été fixé au 4 octobre 2023.

M. Pétreault clôt la séance à 15h10.

Le Directeur adjoint de l'Inspé
de l'académie de Limoges,

A blue ink signature in a cursive, stylized script.

Jacques-Arthur WEIL

Le Président du Conseil d'institut
de l'Inspé de l'académie de Limoges,

A blue ink signature in a cursive, stylized script.

Gilles PÉTREAULT

La secrétaire de séance,

A blue ink signature in a cursive, stylized script.

Sophie MARTIN

NB : les annexes peuvent être consultées sur demande à inspe-direction@unilim.fr